

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 3339

74 – HAUTE-SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY

Ventes et cessions

433 977 980 RCS Annecy.

74SOFTWARE.

Forme : Société Anonyme à Conseil d'Administration.

Capital : 59492388.00 EUR.

Adresse : PAE LES GLAISINS - 3 RUE DU PRE FAUCON, Annecy-le-Vieux, 74940 Annecy.

Oppositions : Art. L.236-21 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet d'apport partiel d'actifs soumis au régime juridique des scissions. Société bénéficiaire de l'apport-scission : AXWAY, SAS à associé unique au capital de 70 000 euros Siège social : PAE Les Glaisins, Annecy-le-Vieux, 74940 Annecy, 509 491 858 RCS ANNECY. Société apporteuse : 74Software, SA à conseil d'administration au capital de 59 492 388 euros Siège social : PAE Les Glaisins, Annecy-le-Vieux, 74940 Annecy, 433 977 980 RCS ANNECY. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue : l'Apporteuse fait apport à la Bénéficiaire de l'ensemble des biens, droits et obligations correspondant à ses activités opérationnelles, Actif : 160 752 162,05 euros, Passif : 123 297 860,73 euros, Actif net apporté : 37 454 301,32 euros. Rapport d'échange des droits sociaux : en rémunération de l'Apport-Scission, le capital d'AXWAY sera augmenté d'un montant de 6 328 057 euros et sera ainsi porté de 7 000 euros (son montant à l'issue de la Réduction de Capital non motivée par des pertes décidée le 16 septembre 2026 d'un montant de 63 000 euros, par réduction de la valeur nominale de chacune de ses actions de 10 euros à 1 euro, portant le capital de 70 000 euros à 7 000 euros) à 6 335 057 euros par émission de 6 328 057 actions nouvelles AXWAY de 1 euro de valeur nominale chacune au profit de 74Software. Le capital d'AXWAY sera alors représenté par 6 335 057 actions entièrement libérées et toutes de même catégorie. Montant prévu de la prime d'apport : 31 126 244,32 euros. Au plan comptable et fiscal, l'Apport-Scission aura un effet rétroactif au 1er janvier 2026. B Au plan juridique, l'apport-scission sera réalisé : le 31 octobre 2026 à 23h59 sous réserve de la réalisation au plus tard à cette date des conditions suspensives prévues dans le traité, à défaut, le dernier jour du mois au cours duquel la dernière Condition Suspensive aura été réalisée, à 23h59, ou à toute autre date convenue entre les Parties. Faute de réalisation des Conditions Suspensives au plus tard le 31 décembre 2026 à 23h59, le Traité serait considéré comme caduc. Date du projet commun d'apport : Le projet de contrat d'apport a été établi en date du 16 septembre 2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante: le projet a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'Annecy le 18 septembre 2026 au nom de la société AXWAY et de la société 74Software..